

LA GIEROISE - REGLEMENT DE LA RANDONNEE DU 30 MAI 2026

Cette randonnée organisée par le Cyclo Club de GIERES sous l'égide de la FFCT se déroulera le 30 mai 2026.

- Cette randonnée est ouverte à toute personne âgée de + 18 ans ou accompagnée par un majeur.
- Horaires de départ : De 7h00 à 9h30
- A l'inscription, une feuille de route et un carton de contrôle seront remis à chaque participant.
- Les parcours « route » seront fléchés.
- Les parcours « gravel » ne seront pas fléchés mais leurs traces seront disponibles sur le site du CCG (lien OpenRunner + QR code) ainsi qu'au départ de la randonnée.
- Les cyclistes sont en randonnée libre sur des routes ouvertes à la circulation. Le code de la route doit être respecté.
- Port du casque obligatoire pour tous. La responsabilité du "Cyclo club de GIERES" ne pourra être engagée en cas d'accident.
- Les VAE sont les bienvenus à condition qu'ils soient conformes à la législation en vigueur (non débridés)

- Chaque participant s'engage à suivre le parcours choisi, à respecter l'environnement, à porter secours à autrui.
- Cette randonnée n'est pas une compétition et ne fera l'objet d'aucun classement.
- Chaque participant est considéré comme étant en randonnée personnelle et doit, à ce titre, être couvert par une assurance.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration, de vol de matériel ou d'équipement personnel pendant la manifestation.
- Message de la FFVélo :
« Si je ne suis pas licencié à la Fédération Française de Cyclotourisme, je reconnais être informé que l'organisateur de la présente manifestation n'assume que ma Responsabilité Civile, c'est-à-dire uniquement les dommages causés à autrui.

- En ce qui concerne mes propres dommages, je reconnais avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance). Je reconnais que, si j'y suis éligible, je peux éventuellement souscrire au Pass' Vélo afin de couvrir mes dommages corporels. »*

- En cas d'accident appeler le 15 (Samu) ou le 112.

Bonne route, profitez des paysages magnifiques qui s'offrent à vous....